



## Païement heures supplémentaires

Par **Emilie68**, le **27/12/2015** à **09:02**

Bjr je suis responsable technique dans une crèche associative à gestion parentale. Notre convention collective est celle des acteurs du lien social snaecso. Nous appliquons la modulation du temps de travail déterminant un volume horaire annuel. Fin déc 2013 j accumulais plus de 60 h supplémentaires. Sur mon bulletin de salaire de décembre 2013 il est écrit dans contingent heures supplémentaires 60h et celui de janvier 2014 plus rien. J ai envoyé en accusé de réception la demande de paiement de ces heures n ayant pas pu les récupérer. Mon employeur m a répondu en m expliquant que ce n était que les 60 h écrites sur mon bulletin de salaire n était qu une information sur les droits écrit dans la convention et ne signifiait pas que ces heures avaient été effectuées. Que puis je faire maintenant pour dénoncer cette mauvaise fois sachant que je sais que mes h sup sont écrites dans un tableau récapitulatif des heures annuelles que j avais mis en place et comptabilisées dans le bilan de fin d année puisque je donnais chaque fin d année au comptable le solde heures plus et moins de tous les salariés. Je n ai malheureusement plus accès à ces documents étant en congés de présence parentale.

J ai bien d'autres questions mais je vous en ferais part une part une. Cordialement  
Mme Monteiro

Par **P.M.**, le **27/12/2015** à **09:13**

Bonjour,

Si c'est une simple information, il faudrait que l'employeur prouve qu'elle est erronée apparemment au fil des mois et la raison pour laquelle elle n'a été supprimée qu'en fin d'année sans explication...

Par **Emilie68**, le **27/12/2015** à **12:46**

Bonjour merci je vais donc leur envoyer un courrier en ar leur demandant de justifier leur réponse.

Cordialement